

N°37 JANVIER-FÉVRIER 1999

BILLY 2000 BERCLAU

Bulletin municipal d'informations



ENTREtenir, FAIRE FONCTIONNER,
MAIS AUSSI ÉQUIPER LA COLLECTIVITÉ :
la difficile gestion du budget communal

Au sommaire

M.M.P.

VIVEZ TRANQUILLE

27 ans d'expérience
3 ans de garantie - NF - A2P



**Protection des personnes et des biens
contre le vol et l'incendie**

9, rue Emile Zola - BP 5 - 62138 Billy-Berclau
Tél. / Fax 03 21 69 69 96 / 06 80 70 71 36



SEFAR FULTIS

Filtration industrielle

Certification ISO 9002
Lyon/Billy Berclau/La Tour du Pin

Zone Artois Flandres / Zone C - 62138 Billy-Berclau

Tél. 03 21 08 70 70 - Fax 03 21 37 28 78 Serv. Commercial : 03 21 08 70 50

SERVICES
GRAPHIQUES

Au service de la Communication
des Collectivités Locales

PRODUITS
GRAPHIQUES

- Conception
- Composition
- Gravure
- Impression
- Façonnage
- Gestion des expéditions
- Routage



a le plaisir de réaliser pour vous
"BILLY BERCLAU 2000"

- Communication
- Administratif
- Périodiques
- Site internet
- Livres

LIEVIN (SIEGE)

B.P. 99 Z.I.
62802 LIEVIN CEDEX
Fax : 03.21.72.78.91
☎ 03.21.72.78.90

PARIS

39, rue Durantin
75018 PARIS
Fax : 01.42.66.42.41
☎ 01.42.64.55.95

LILLE

63, av. du Peuple belge
59800 LILLE
Fax : 03.20.31.64.43
☎ 03.20.31.64.64

La Crémaillère

Café - Restaurant - Brasserie

Chez Rose-Marie

32, rue du Général De Gaulle

62138 BILLY BERCLAU ☎ 03 21 40 27 62

SALLE GRATUITE pour cérémonies, banquets, sociétés, Réunions de famille

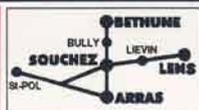


S.A. RONDELEZ

MENUISERIE - ALUMINIUM

34, route de Carency ~ SOUCHEZ

☎ 03 21 45 00 45 ~ Fax 03 21 45 07 26



NORD CONFORT SERVICES FRANCE CHAUFFAGE

SIEGE SOCIAL : 8, rue A. France ~ BILLY BERCLAU
☎ 03 21 74 16 73

MAGASIN D'EXPOSITION : chauffage sanitaire
33, rue Florent Evrard ~ CARVIN

Chauffage toutes énergies - SAV efficace et rapide

Pages 4 et 5

Animations, fêtes et sports

- Agenda ■ Vœux à la population
- Téléthon 98 ■ Peintures, dessins et voyage



Page 6

Qui êtes-vous ?

- Roland BOUREZ

Pages 7 à 11

Dossier :

Gestion d'un budget communal

Page 12

Les quartiers en chantier

- 10 nouveaux logements locatifs
- Un château d'eau tout en couleurs

Page 13

L'équipe municipale au travail

- Le Service Emploi
- M. Hennebelle, Adjoint aux finances

Page 14 et 15

La parole aux associations

- Le Comité d'entraide
- Ensemble, on continue
- Le groupe de prévention des conduites déviantes
- Trial moto



Page 16

Infos et brèves

- Recensement de la population ■ Gratuité de la Carte Nationale d'Identité ■ Jardiniers de France



La publicité de ce bulletin est réalisé par :

SODEREL

9, Fbg de Villiers - 02310 CHARLY-SUR-MARNE

☎ 01 45 95 40 42

CHANGER VOS FENETRES - PORTES - VOLETS

Tradi Bois
Le savoir-faire d'autrefois

Menuiserie • Ebenisterie
• Bois • PVC • Alu

20, rue Bizet - 62138 BILLY BERCLAU - Tél./Fax 03 21 40 96 17
PVC RENFORCÉ - DOUBLE VITRAGE 23 mm



Dans toutes les communes, le mois de mars est celui de la préparation du budget. C'est un moment important ; il engage les villes pour une année.

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux, en 1999 il sera soumis à beaucoup d'incertitudes. Les réformes de la loi de finances font que nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires et appellent à la prudence.

Cependant, à ma demande, un groupe de travail réfléchit sur différents projets selon des directives bien précises : préserver la qualité de la vie en donnant la priorité à l'environnement, à la vie associative et aux équipements : trois domaines qui font depuis de nombreuses années la renommée de BILLY-BERCLAU.

J'ai, dans mes dossiers en permanence 150 demandes de familles qui désirent s'installer chez nous. C'est la preuve que nous avons su répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens tout en étant très attentifs à la pression fiscale. Il est vrai que les revenus de la Zone nous sont d'un grand secours. Mais n'oublions pas qu'ils sont partagés entre les 20 communes qui constituent le SIZIAF. N'oublions pas que notre présence sur le terrain depuis plus de 20 ans a permis de défendre à la fois les intérêts des entreprises et celles des Billy-Berclausiens.

N'oublions pas enfin que cet argent a toujours (et croyez moi j'y veille jalousement), été mis au service de tous les habitants. Préservation et enrichissement de notre patrimoine, aides à l'enfance, à la jeunesse, aux associations..... autant d'objectifs que mon équipe et moi-même n'avons jamais perdus de vue et qui nous permettront d'entrer confiants et déterminés dans le 3ème millénaire.

Daniel DELCROIX, Maire

Billy Berclau 2000

Bulletin d'information municipale

Directeur de publication : Daniel Delcroix

Comité de rédaction :

Daniel Delcroix - Marcelle Boussemart - Bernadette Malbranque
Véronique Lagadec.

Administration : Daniel Delcroix - Mairie de Billy Berclau.

Conception graphique : Agence ET SI

Mise en page, impression : Imprimerie Artésienne - Liévin

Crédit photographique :

Marcelle Boussemart

Illustrations : Yves Lelièvre - Périodicité bimestrielle

Dépôt légal - Janvier 1996. N°ISSN 1245 1460

AGENDA

Mars

Samedi 6

GRAND GALA D'ARTS MARTIAUX organisé par le Club de full-contact à la salle polyvalente

Dimanche 7

COMPÉTITION DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE DE VOILE à la base de loisirs

Samedi 13 et dimanche 14

RAID NATURE ISPRA à la base de loisirs

Vendredi 19

GRAND LOTO organisé par les ACPG-CATM à la salle des fêtes

Samedi 20

REPAS DANSANT organisé par Alpha Sierra à la salle des fêtes

Dimanche 21

SORTIE DÉCOUVERTE NATURE (Le monde des Oiseaux) sur la base de loisirs

EXPOSITION MULTIMÉDIA organisée par la Municipalité dans la salle d'honneur

Samedi 27

CONCERT de l'Ecole Municipale de Musique à la salle des fêtes

FORUM DE LA SOLIDARITÉ organisé par l'Association "Ensemble On continue" au Centre Culturel F.Dolto

Samedi 27 et dimanche 28

COUPE DE KENPO KARATÉ à la salle polyvalente

Dimanche 28

TRIAL MOTO sur la base de loisirs

30 - 31 et 1er

BOURSE AUX VETEMENTS D'ÉTÉ organisée par la CSF à la salle des fêtes

Mercredi 31

Compétition VTT académique UNSS à la base de loisirs

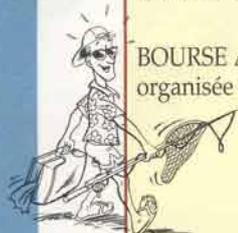
Avril

3,4,5 et 6

DUCASSE Place de l'école maternelle

Dimanche 4 et lundi 5

TOURNOI DE BASKET à la salle polyvalente



La traditionnelle cérémonie de présentation des voeux

C'est devant plusieurs centaines de personnes que Daniel DELCROIX, notre Maire, présentait ses voeux à la population.

Après un film retraçant les principaux événements de l'année, Daniel DELCROIX prenait la parole. Il remerciait chaleureusement les Présidents d'associations et leurs membres ; ils apportent beaucoup à la population dans tous les domaines, précisait-il et font de BILLY-BERCLAU une ville vivante.

Sur un plan plus communal, il rappela les grandes avancées de 1998 avec surtout le passage aux 35 heures sans diminution de salaire. C'est un effort important puisque rappelait-il, de 20 employés dans les années 80, nous sommes passés à une centaine. Cela a été notre façon de lutter contre le chômage tout en apportant de réels services aux habitants.

Il faut encore ajouter l'Opération Jeunes et le RME qui a pour objectif de donner un petit coup de pouce à notre jeunesse.

Le second sujet qui préoccupe les français et par conséquent les Billy-Berclausiens est la sécurité. La répression étant le monopole de l'Etat, c'est surtout vers la prévention que s'est tournée la Municipalité. Les centres de loisirs, les colonies sont des moyens efficaces pour empêcher les dérives des adolescents et des pré-adolescents. La mise en place d'un système de surveillance sur tous les bâtiments publics en est un autre.

Pour les projets 99, il cita : divers travaux de voirie, la mise en place d'un rond point rue du 11 novembre, la fin de la réfection de l'église, la construction d'un espace polyvalent et l'ouverture d'un point information jeunesse.

Le 3ème temps de cette cérémonie fut la remise de récompenses à 68 habitants qui avaient en 1998, par leurs actions sportives ou culturelles, contribué à la bonne réputation de BILLY-BERCLAU. Signalons également que Marcel OUVRY, Délégué Régional Adjoint des Orphelins de la Police Nationale remettait à notre Maire la médaille de bronze pour son partenariat.

BILLY-BERCLAU au 3^{ème} millénaire.

Tel est le thème du concours de dessin qui est organisé par le Centre Culturel jusqu'au 17 avril prochain. Ce concours est ouvert à tous les enfants de 4 à 12 ans et l'oeuvre retenue ornera le calendrier municipal de l'an 2000. Les dessins doivent avoir un format maximum de 17 x 22 cm et sont à remettre au personnel du Centre Culturel. Résultat le 7 mai 1999. Avis à tous les jeunes amateurs !



ROSE MARIE SEILIEZ
ARCHITECTE D.E.S.L.
LENS - TÉL. : 03 21 42 95 95

TEMPS LIBRE VACANCES
l'Évasion en permanence
LOISIRS • VACANCES • TIERS TEMPS
 4, rue Delcroix - B.P. 28 - 62880 PONT-A-VENDIN Tél. 03 21 08 89 10 - Fax 03 21 08 89 11

MERCI
A NOS ANNONCEURS

s.a.r.l. VIDANGES DELISSE
 Francis DELAPORTE

326, rue du Touquet
 59274 MARQUILLIES

Tradi Bois
 Le savoir-faire d'autrefois

03 20 29 06 51

Des peintures impressionnistes au Centre Culturel

C'est en décembre 98 que M. Antoine GROUX, sympathique peintre haisnois présentait une vingtaine de ses oeuvres au Centre Culturel Françoise Dolto devant un public nombreux et intéressé.

Membre de l'association des artistes indépendants de Lens et des environs, Monsieur GROUX est un autodidacte. Il n'était encore qu'un tout jeune écolier lorsque son instituteur remarqua ses dons. Mais une fois à la retraite, il reprit ses toiles et ses pinceaux. Se définissant lui-même comme peintre impressionniste, il réussit plus particulièrement dans les paysages et les natures mortes. Ses



oeuvres, pleines de couleurs et de poésie reflètent sa nature généreuse et optimiste. Il vient de fonder avec 5 de ses amis, l'association des artistes winglois dont il est le P r é s i d e n t . D'ailleurs, des élus de WINGLES et HAINES

étaient venus l'encourager. Au cours de son allocution, Daniel DELCROIX le félicita pour ses talents d'artiste qu'il avait, depuis fort longtemps, mis au service des habitants de BILLY-BERCLAU, comme musicien d'abord et aujourd'hui comme peintre.

Une dictée inspirée de Lamartine

Le 19 janvier dernier était organisé au Centre Culturel le concours annuel d'orthographe. Mme BOUSSEMARY, Adjoint à la Culture et Pascaline RIGAL,



professeur d'anglais y ont accueilli 53 participants âgés de 11 à 71 ans et répartis en 3 catégories : les 12-15 ans, les 15-18 ans et les plus de 18 ans. C'est un texte de Lamartine intitulé " Réveillon à la campagne " qui fut choisi et dicté aux concurrents. Le 28

janvier, les résultats étaient connus : au niveau des collégiens, Emmanuelle MARIE, au niveau des lycéens : DUVAUD France et en adulte : HENNEBELLE Madeleine obtinrent les premières places. Daniel DELCROIX se fit un plaisir de remettre les prix aux gagnants avant d'inviter tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

Voyage à LONDRES

C'est pour tester les connaissances de ses élèves que Pascaline RIGAL avait organisé un voyage à LONDRES fin décembre. Dans un bus à étage comble, ceux-ci empruntaient d'abord le ferry avant de se retrouver sur les grandes artères de la capitale britannique parées pour les fêtes.

Oxford Street, Regent Street, Picadilly, partout les vitrines accrochaient l'oeil. Que ce soit pour acheter une paire de chaussures en solde, un chapeau original à la mode " made in England ", une jolie poupée chez Hamley's, le plus grand magasin de jouets au monde, ou tout simplement commander une bière " guinness " dans un pub, il fallait comprendre et se faire comprendre. Ce fut un exercice pratique qui provoqua bien des fous-rires.



Mais finalement, le soir, tout le monde avait réussi à se faire entendre et se retrouvait sans encombre au point de rendez-vous.

Un bel élan de générosité.

Comme l'an dernier, la Municipalité et l'Office Municipal des Sports s'étaient mobilisés pour le Téléthon.

A l'intérieur de la salle polyvalente, les clubs de gymnastique, de full contact, de javelots, d'haltérophilie proposaient démonstrations, initiations et mini-spectacles au public. Le club de cyclotourisme avait quant à lui organisé un parcours VTT de 10 km à travers la ville. Les cibistes d'Alpha Sierra passèrent un après-midi à la recherche de promesses de dons sur les ondes. Les commerçants et les élèves de l'école Jean Jaurès s'étaient également associés à l'Opération. C'est finalement une somme d'environ 6 000 F qui fut récoltée de ce bel élan de générosité en faveur des maladies génétiques.



Vive " Mardi Gras " avec le C.A.J.

Un atelier " masques " a été ouvert durant 2 mois aux enfants de 9 à 12 ans. Une dizaine de jeunes ont pu laisser libre cours à leur imagination pour décorer leur masque. Cet atelier s'est achevé durant les vacances de février où chacun put faire admirer son oeuvre.

C'est désormais un atelier " Poterie " qui a pris le relais et ce jusqu'aux vacances de Pâques, chaque mercredi de 14 à 16 h au CAJ. Amateurs de poterie... venez vous inscrire auprès d'Olivier BRIDOUX (03.21.40.87.29).





Monsieur Roland BOUREZ : 60 ans de vie consacrés à la musique

Né le 22 août 1925 à Violaines, M. Roland BOUREZ a consacré sa vie entière à la musique. Depuis 1960, il a mis tout son talent, toutes ses qualités d'homme de coeur et de dialogue au service des Billy-Berclausiens. Aussi, c'est en l'assurant de la reconnaissance de toute la population que Daniel DELCROIX, notre Maire, lui remettait en décembre 98 l'insigne des Palmes Académiques justement mérité. Cette distinction est d'ailleurs la dernière d'une longue série de médailles musicales dont la Médaille d'Or de la Direction qui lui fut décernée par la Confédération Musicale de France.

B.B. 2000 : *M. BOUREZ à BILLY-BERCLAU, quand on parle de musique, c'est à vous que l'on pense. Depuis quand pratiquez-vous cet art ?*

R. BOUREZ : J'ai commencé dès l'âge de 7 ans dans l'Harmonie des Mines. Je suis né dans une famille de musiciens et chez nous, il était aussi élémentaire de faire de la musique que de respirer.

B.B. 2000 : *De quel instrument jouiez-vous ?*

R. BOUREZ : De la clarinette au départ et puis, un jour, comme dans la société il y avait un hautbois dont personne ne se servait, mon père m'a demandé d'en jouer. Je serais sans doute allé au Conservatoire comme mon frère si la guerre n'était pas arrivée. Alors, comme la musique était ma passion, en 1943, à 18 ans, je fus nommé professeur d'instrument et solfège supérieur à l'Harmonie des Mines de WINGLES. En 1949, je devenais Sous-Directeur. J'y suis resté jusqu'en 1963, date à laquelle la société fut dissoute à cause de la fermeture des Houillères.

B.B. 2000 : *Quand êtes-vous arrivé à BILLY-BERCLAU ?*

R. BOUREZ : En 1960, Maurice LEROY alors Président fit appel à moi comme professeur. La société était alors réduite à 12 musiciens. En 1962, il me demanda d'en devenir le Directeur. Les conditions de fonctionnement étaient difficiles.

B.B. 2000 : *Qu'appellez-vous un fonctionnement difficile ?*

R. BOUREZ : J'ai donné mes premières leçons dans les écuries de Jeanne BOURGEOIS, au coin de la rue du 11 novembre. Les anciens se souviendront. Il y avait un poêle à bois qui avait un mauvais tirage. Il fumait terriblement. Les yeux pleuraient, les gorges piquaient, ça n'était pas facile.

B.B. 2000 : *Il fallait être vraiment motivé pour continuer !*

R. BOUREZ : Nous avons ensuite été hébergés dans l'arrière salle du café chez Marie Rose qui est devenu aujourd'hui "chez Francesco". Nous donnions aussi nos cours au balcon de la salle des fêtes qui était à l'époque un cinéma et dans les salles du haut de Ste Anne.

B.B. 2000 : *Pendant combien de temps avez-vous fonctionné de la sorte ?*

R. BOUREZ : Jusqu'en 1982, date à laquelle la Municipalité a fait l'acquisition de classes

démontables que nous avons installées derrière la Mairie. Nous y avons travaillé jusqu'en 1997.

B.B. 2000 : *Des écuries de Jeanne BOURGEOIS à la magnifique école de musique dont vous disposez maintenant, c'est un beau parcours !*

R. BOUREZ : Il a été possible parce que j'ai toujours trouvé autour de moi des gens pour me soutenir. De plus, notre école, ouverte aux enfants à partir de 7 ans, est un excellent vivier qui fournit de nouveaux musiciens. Le fait aussi que j'ai pu donner des cours dans les écoles primaires de 1980 à 1992 a suscité des vocations.

B.B. 2000 : *Combien avez-vous de cours maintenant et qui les encadre ?*

R. BOUREZ : Nous avons 9 cours de solfège différents et des cours d'instruments individualisés. Au début, c'étaient nos anciens qui s'en chargeaient. Maintenant, nous avons aussi de jeunes professeurs issus de nos rangs et qui sont passés par le Conservatoire. Plus tard, il seront sans doute diplômés par la Fédération. Tout évolue.

B.B. 2000 : *Outre l'école de musique, vous préparez aussi vos concerts !*

R. BOUREZ : Sans compter notre participation aux défilés et à la fête de la musique, nous donnons 3 concerts par an : un en décembre, un le 1er Mai et le concert des jeunes en Mars.

B.B. 2000 : *Qui établit le programme ?*

R. BOUREZ : C'est toujours moi qui m'en charge. J'en discute avec Jean Louis LEROY, notre Sous-Directeur. C'est un gros travail. Il existe des catalogues avec des morceaux pour harmonie. Il faut les consulter, voir si le niveau et les différents instruments nécessaires sont compatibles avec notre formation. Ensuite, il ne reste plus qu'à les mettre sur pied ensemble lors de nos répétitions du samedi. Pour l'orchestre des jeunes, nous répétons le dimanche matin. Dans nos programmes, nous essayons d'être assez variés : de la musique classique mais aussi des rythmes plus modernes, des airs connus qui plaisent à notre public également des pièces plus difficiles. Pour faire des progrès, il ne faut pas hésiter à s'attaquer aux

difficultés.

B.B. 2000 : *Votre harmonie a compté jusqu'à 100 musiciens. Il ne doit pas toujours être facile de mener un tel groupe !*

R. BOUREZ : Il y a surtout de grandes différences d'âge : de 70 à 10 ans, de grandes différences de caractère ; aussi, il y a intérêt à être très diplomate. Mais dans les moments difficiles, je pense à mon ancien professeur : M. Albert LEGAY. Il était directeur de l'harmonie des enfants de LENS. C'était un homme affable et très cultivé. Il m'a beaucoup appris et surtout à ne pas perdre de vue qu'une harmonie c'est avant tout le regroupement de gens qui partagent la même passion. Ils doivent avant tout éprouver du plaisir. Voyez-vous, en bientôt 60 ans de professorat, je n'ai jamais donné une seule punition. Et pourtant, nombre de mes élèves sont allés au Conservatoire. L'un d'eux a même joué dans l'orchestre de CARAJAN et il est soliste dans celui de CASADESUS.

B.B. 2000 : *Quel est votre meilleur souvenir ?*

R. BOUREZ : J'en ai tant qu'il serait impossible de les énumérer. Quand je regarde mon parcours, je me dis "Qu'aurais-je fait sans la musique, elle a rempli ma vie". **Peut-être ma plus récente satisfaction est-elle la création des cours d'adultes en 1995.** Elle est fréquentée par 7 personnes dont 3 ont déjà intégré l'harmonie. Amener des gens aux études musicales quelque soit leur âge, me fait un grand plaisir.

B.B. 2000 : *Alors, si vous aviez un voeu à formuler, lequel feriez-vous ?*

R. BOUREZ : Que notre harmonie continue à honorer son nom, c'est à dire que subsiste cet esprit de camaraderie qui fait que chaque samedi, les répétitions sont des moments de détente et d'amitié pour chaque musicien quelque soit son âge ou son niveau.



DOSSIER

1998

TAXE D'HABITATION
NOTES ET RÈGLES
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION, LES DIVERS ORGANISMES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CONTRAT DE MENSUALISATION AU N° 1

DÉPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
COMMUNE : BILLY-BERCLAU

ÉLÉMENTS DE CALCUL	1997	1998	1997	1998	TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT	TOTAL DES CÔTISATIONS
Valeur locative brute	15060	15060	15060	15060	15060	15060
Majoration	12380	12380	10970	10970	10169	10970
Majoration à la base	19	19	15	15	15060	15060
Majoration à la base	15	15	15	15	2,58%	0,0497%
Majoration à la base	15060	15060	15060	15060	974	389
Majoration à la base	19125	0,749	15060	15060	7	3007
Majoration à la base	1524	113	15060	15060	7	132
Majoration à la base	1524	113	15060	15060	7	3139

SOMME À PAYER : 3139

1998

TAXES FONCIÈRES
NOTES ET RÈGLES
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION, LES DIVERS ORGANISMES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CONTRAT DE MENSUALISATION AU N° 1

DÉPARTEMENT : 62 PAS-DE-CALAIS
COMMUNE : 132A BILLY-BERCLAU

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 1987 ET 1998	ANNÉE 1987	ANNÉE 1998	VARIATION (POINTS)
COMMUNE	1562	1524	-28
DÉPARTEMENT	974	974	+0
RÉGION	384	389	+5
SYNDICATS	256	3139	+2883
TOTAL	3156	3139	-17

SOMME À PAYER : 3139

1998

TAXES FONCIÈRES
NOTES ET RÈGLES
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION, LES DIVERS ORGANISMES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
CONTRAT DE MENSUALISATION AU N° 1

DÉPARTEMENT : 62 PAS-DE-CALAIS
COMMUNE : 132A BILLY-BERCLAU

PROPRIÉTÉS BÂTIES	1997	1998	VARIATION (%)
PROPRIÉTÉS BÂTIES	23,28	1,69	-92,73
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	7530	7530	0,00
TOTAL	1793	127	-93,03

SOMME À PAYER : 2900

En France, la commune est le premier étage de notre société. Le rôle des Conseils Municipaux est d'y aménager un environnement où chacun trouve sa place en accord avec la loi.

C'est à partir du budget que se décident les orientations et les évolutions d'une ville.

Très schématiquement, un budget se compose de 2 grands chapitres, d'un côté les recettes et de l'autre les dépenses, tout comme un budget familial.

Ce dossier a pour ambition de vous présenter et surtout de vous aider à comprendre ce qu'est un budget communal.

CD CABINET
COCHET-DEHAENE

Technique - Économie - Coordination du bâtiment

62404 BÉTHUNE CEDEX - Tél. : 03 21 68 70 70 - Fax : 03 21 56 51 62

SAMEE
CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
RECUPERATION ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
TRAITEMENT DES EAUX-PLUMBERIE-SANITAIRE

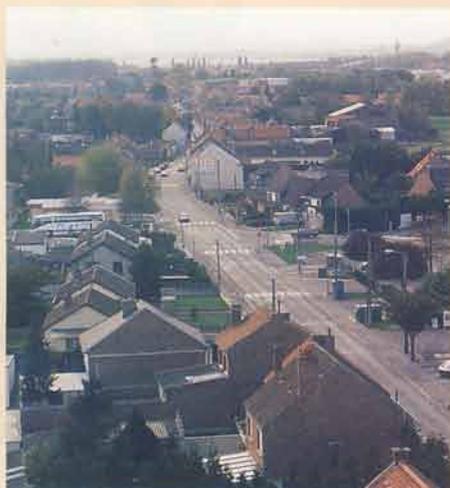
- INSTALLATION RENOVATION FINANCEMENT
- GESTION EXPLOITATION MAINTENANCE
- ASSISTANCE TECHNIQUE ET BUREAUX D'ÉTUDES

LA SAMEE COUVRE PAR SES TECHNICIENS ET SES FILIALES LES RÉGIONS NORD ET PICARDIE

Siège social : 26, rue des Saules - 62138 VIOLAINES
Direction technique et commerciale : 142, rue du Gal De Gaulle - 59139 WATTIGNIES
Tél. 03 20 95 12 12

La commission communale des impôts

Elle comprend le Maire et 8 Commissaires choisis par le Directeur des Services Fiscaux du Département sur proposition du Conseil Municipal. Elle se réunit une fois par an. Elle intervient dans le classement des immeubles en catégorie et émet un avis sur les évolutions proposées par le cadastre. Comme nous l'avons déjà dit, elle émet un avis, mais n'a pas pouvoir de décisions, celles-ci reviennent aux services fiscaux.



Où et à qui réclamer ?

C'est donc à partir de ce chiffre de base, déterminé uniquement par les services de l'Etat que va être calculé votre taxe d'habitation. Vous pouvez naturellement la contester. Il vous faudra alors vous adresser au Centre des Impôts fonciers. Mais attention ! vous serez alors tenu d'accepter chez vous la visite de l'inspecteur du cadastre qui vérifiera avec vous tous les éléments entrant dans le calcul de la valeur locative de votre habitation. Cela peut être une arme à double tranchant...

Vous trouverez d'ailleurs au dos de votre feuille d'impôts dans les 2 chapitres " où vous renseigner " et " quand et comment réclamer " tous les renseignements utiles.

Le tableau à droit reprend également tous les cas d'exonérations et dégrèvements possibles.



Elles proviennent pour la plus grande partie du produit du bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle. Elles font partie des recettes de fonctionnement.

Le premier réflexe que chaque administré a lorsqu'il reçoit sa feuille d'impôts locaux est de regarder la somme à payer... et la plupart du temps, le montant est supérieur à celui de l'année précédente. Aussitôt la réaction est de dire que l'on paye de plus en plus pour la commune. Les explications que nous allons apporter veulent démontrer que de nombreux critères entrent en ligne de compte dans le calcul de l'impôt et que la plupart ne sont pas du ressort de la commune mais des Services Fiscaux.

De plus la somme totale à payer ne tombe pas entièrement dans " l'escarcelle " de la commune. Seule une partie revient à la collectivité... chacun se sert : le Syndicat (SIVOM), le Département et la Région et on doit y ajouter encore des frais de gestion

La taxe d'habitation

Comme son nom l'indique, c'est l'impôt qui touche votre habitation.

Comment la calcule t-on ?

Elle est le résultat d'une multiplication entre 2 nombres situés au bas de la 1ère colonne de votre feuille ; la base nette d'imposition et le taux d'imposition

La base d'imposition

C'est la valeur locative brute, à l'année, de la maison c'est-à-dire la somme que vous seriez en droit d'exiger d'un locataire éventuel. C'est en quelque sorte un loyer annuel théorique.

Par qui et comment est-elle établie ?

Par qui ?

C'est le service du cadastre, à travers l'un de ses inspecteurs qui la fixe.

Sur quels critères ?

Ceux-ci ont été fixés par la loi et ils sont très complexes. Pour être schématique et vous aider à comprendre, les habitations sont classées en 8 catégories : du " château de Versailles " en catégorie 1 à la masure en catégorie 8, quels sont les éléments qui déterminent le classement ?

- d'abord la surface habitable c'est-à-dire celle de chaque pièce de la maison

- ensuite les éléments de confort : salle de bain, chauffage central, garage, grenier aménagé... chacun de ces éléments étant convertis en m2 selon un barème bien précis

- enfin entre également en ligne de compte, l'environnement, la position de la maison dans la

ville, si elle est mitoyenne ou isolée, en retrait ou directement à rue..

Fort de tous ces éléments, l'inspecteur du cadastre fixera la base locative de la maison. Elle sera ensuite soumise à la Commission Communale des Impôts qui a un rôle consultatif.



Valeur locative brute - base nette d'imposition

La valeur locative brute peut également être baissée c'est à dire subir des abattements selon des critères bien précis définis par la loi. Ils concernent :

- les abattements obligatoires pour charge de famille
- les abattements facultatifs à la base.

Vous en trouverez tous les éléments au dos de votre feuille à la rubrique " comment sont déterminés les bases d'imposition ".

EXONÉRATIONS ET DEGRÈVEMENTS EN FAVEUR DES PERSONNES DE CONDITION MODESTE			
[8290] EXONÉRATIONS TOTALES			
Personnes qui au 1.1.99 sont : — âgées de plus de 60 ans ; — ou veuves ou veufs ; — ou titulaires de l'allocation spéciale du Fonds de Solidarité Vieillesse (ex FNS) ou de l'allocation aux adultes handicapés ; — ou invalides ne pouvant pas subvenir à leur besoin par le travail ; — ou titulaires du RMI.		Autres conditions : — Revenus de 97 inférieurs à : • 43.900 F pour 1 part ; • + 11.740 F par demi-part supplémentaire. — Cohabitation uniquement avec : • le conjoint ou des personnes à charge pour l'impôt sur le revenu ; • des personnes remplissant la condition de revenus indiquée ci-dessus.	
[8295] DEGRÈVEMENTS PARTIELS → REVENUS 98 INFÉRIEURS A :			
25.200 F (1 part) + 10.080F par demi-part supplémentaire (1).	43.900 F (1 part) + 11.740F par demi-part supplémentaire (1).	49.880 F (1 part) + 11.740F par demi-part supplémentaire (1).	103.200 F (1 part) + 24.110 F pour la 1ère demi- part supplémentaire + 18.980 F pour chacune des autres.
Taxe plafonnée à 1.500 F	Taxe plafonnée à 2.131 F.	Dégrèvement de 50 % de la taxe excédant 2.131 F (2)	Taxe plafonnée à 3,4 % du revenu (3)

es recettes

des 4 taxes : la taxe d'habitation parfois dénommée " T.H. ", la taxe sur le foncier
elle que les spécialistes dans leur jargon appellent la " T.P. "

Les taux

Le taux communal appliqué aux différentes taxes est fixé par la commune en réunion de Conseil Municipal.

Il fait l'objet du débat d'orientations budgétaires qui se déroule courant mars, débat qui définit les dépenses que la collectivité envisage d'engager mais aussi les recettes qu'elle percevra.

Pour déterminer le montant de l'impôt, la commune mais aussi le Département et la Région appliquent un taux dans des conditions très précises fixées par la loi. Mais attention ! une commune ne peut en effet modifier un taux sans conséquence sur les autres taxes.

A titre d'information, il faut savoir que si l'on augmente le taux appliqué à la Taxe Professionnelle, il faut augmenter dans les mêmes proportions le taux lié à la Taxe d'Habitation.

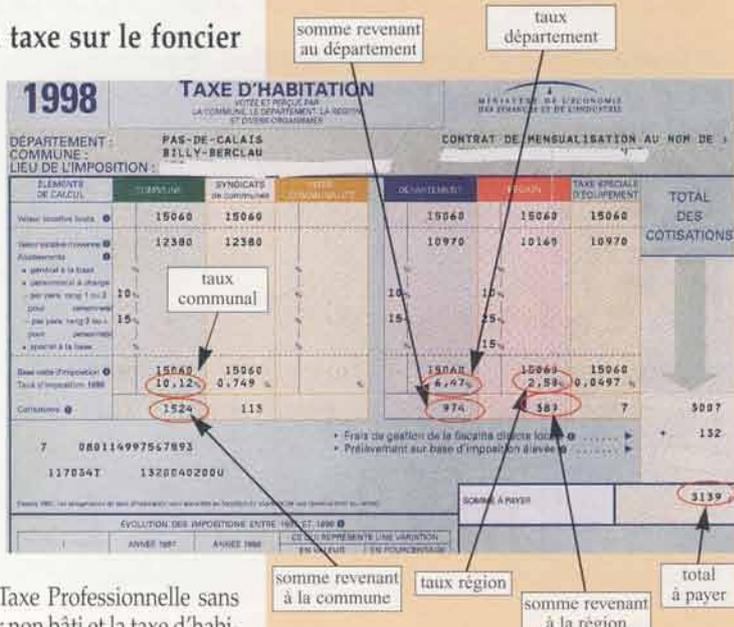
Par contre, on peut augmenter le taux de la Taxe d'Habitation et celui lié au Foncier Bâti sans

aucune conséquence sur les autres taxes.

Pour ce qui est des baisses, si l'on baisse le taux de la Taxe d'Habitation, le taux de la Taxe Professionnelle ainsi que celui du foncier non bâti devront obligatoirement baisser.

On peut toutefois baisser le taux du Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle sans influence sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

On le voit, cela est assez complexe et très lié.... une petite augmentation ou une petite baisse peuvent avoir de graves conséquences sur un budget.



La taxe foncière sur les propriétés bâties

Les taxes foncières sont également des impôts locaux perçus au profit des communes mais aussi des groupements (chez nous le SIVOM), des Départements et des Régions.

Là aussi la commune ne reçoit qu'une bonne moitié de ce que vous versez, le reste étant partagé entre les divers organismes (Syndicat, Département, Région).



Comment est calculée la taxe foncière sur les propriétés bâties ?

Comme pour la taxe d'habitation, elle est le résultat d'une multiplication de 2 chiffres : la base de la cotisation par le taux.

La base représente 50 % de la base nette de la taxe d'habitation et est fixée par les services de l'Etat ; le taux est là aussi du ressort de la commune et doit être voté par le conseil municipal en ce qui concerne la part communale et par les autres organismes en ce qui les concerne.

Il faut savoir que la valeur locative c'est-à-dire le chiffre de base est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des loyers.

Pour 1998, par exemple, les valeurs locatives des propriétés bâties sont majorées de 1,1 %.



Ce qui est imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

- les constructions fixées au sol et présentant le caractère de véritables bâtiments
- les installations commerciales ou industrielles destinées à recevoir des personnes ou des biens ou à stocker des produits
- les ouvrages d'art et voies de communications
- les bateaux utilisés en un point fixe et aménagés pour l'habitation, le commerce ou l'industrie
- certains terrains : sols et dépendances indispensables et immédiates des constructions, terrains non cultivés affectés à un usage industriel ou commercial ou à la publicité.

Les exonérations.

Sont en général exonérées de la taxe sur le foncier bâti toutes les personnes qui sont exonérées de la taxe d'habitation. Ces conditions sont regroupées derrière la feuille d'impôts.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Comment est-elle calculée ?

De la même façon que les autres. C'est le résultat d'une multiplication entre la base de cotisation fixée par l'Etat et le taux fixé par les communes, les syndicats de communes, le département, la région.

Comment est fixée la base ?

Elle est calculée sur une base de 80 % de la valeur locative cadastrale du terrain imposable.



Les terrains sont évalués à partir de tarifs déterminés par la nature de culture ou de propriété pour chaque région agricole ou forestière.

13 groupes de terrains sont répertoriés : les terres à culture, les prés, les vergers, les vignes, les bois, les landes, les carrières, les lacs et étangs, les jardins, les terrains à bâtir, les terrains d'agrément, les chemins de fer et canaux de navigation,

les sols des propriétés bâties et bâtiments ruraux, cours et dépendances dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est à partir de ce classement que les services de l'administration, avec la commission communale des impôts directs fixent les bases d'imposition selon des critères bien précis fixés par la loi.

Là encore, dégrèvements ou exonérations sont possibles et divers. Ils peuvent être obtenus dans des cas très précis comme perte de bétails ou de récoltes, constructions nouvelles durant les 2 premières années qui suivent celle de leur achèvement.

En cas de doute, il est toujours possible de se renseigner ou de réclamer. Il suffit de consulter le verso de la feuille d'impôts et de lire attentivement le cadre " pour vous renseigner ou pour réclamer ? Où ? Quand ? Comment ? "



La Taxe Professionnelle ou T.P.

C'est la taxe versée aux communes par toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle non salariée. Concrètement, cela signifie toute personne qui ne reçoit pas un salaire fixe d'un patron mais reçoit de l'argent de clients à qui elle vend quelque chose ou réalise un service.

La Taxe Professionnelle est également versée par toutes les entreprises situées sur le territoire de la commune.



Le principe est toujours le même. Le montant de la taxe est le résultat d'un produit de 2 nombres : la base d'imposition fixée par la loi et le taux fixé par les communes.

Mais ici, les critères entrant dans le calcul des bases sont d'une grande complexité. En gros, elle est constituée de 2 éléments essentiels :

- la valeur locative des immeubles passibles de la taxe foncière
- 18 % des salaires et des rémunérations versés aux dirigeants de société

ou 10 % des recettes réalisées dans certains cas précis.

Là aussi, des abattements et des exonérations sont prévus par la loi. Les entreprises d'ailleurs disposent souvent d'experts financiers qui négocient au mieux de leurs intérêts le calcul de leurs taxes.

Cela créé, on s'en rend bien compte sur le territoire français, des disparités innombrables suivant le lieu d'implantation des sociétés. Il faut encore ajouter dans certains quartiers, la mise en place de " zones franches " avec des fiscalités tout à fait particulières. La loi de finance 1999 qui se discute en ce moment au Parlement a pour objectif de ramener un peu plus d'unité et de clarté dans le calcul de la T.P.

Pour BILLY-BERCLAU qui dispose d'une Zone Industrielle importante sur son territoire, cette loi laisse planer des incertitudes. Elle nous demandera d'être vigilant pour sauvegarder nos intérêts.

Les recettes de fonctionnement

autres que les contributions directes que nous venons de voir, proviennent :

- de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat à la collectivité
- de la perception d'un pourcentage des recettes obtenues de la Zone Industrielle par le SIZIAF. Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres répartit dans les 20 communes adhérentes au Syndicat, et non pas uniquement à BILLY-BERCLAU et DOUVIRIN, les revenus de la Taxe Professionnelle.

A côté des recettes de fonctionnement

qui représentent la portion la plus importante sont à ajouter

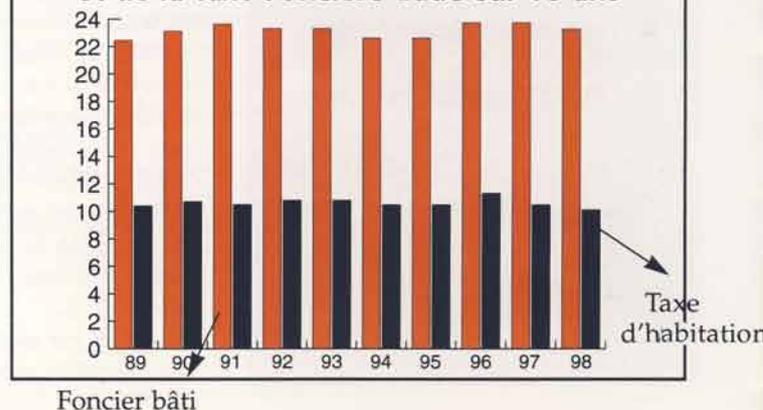
les recettes d'investissement.

Elles proviennent :

- des emprunts
- du Fonds de Compensation de la TVA (c'est-à-dire d'une récupération partielle de la TVA sur les travaux d'investissement)
- des subventions d'équipement
- de prélèvement sur le fonctionnement

Sur 10 ans, la courbe d'évolution des taux communaux appliqués à la Taxe d'Habitation et au Foncier Bâti prouve que ces taux ont soit baissé, soit légèrement augmenté.

Courbe d'évolution de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière Bâtie sur 10 ans



Les dépenses

Elles sont regroupées sous 2 grandes sections : les dépenses afférentes au fonctionnement (qui, comme son nom l'indique, permettent à la collectivité de fonctionner : charges du personnel, services apportés..) et les dépenses liées à l'investissement (c'est-à-dire qui permettent à la collectivité de s'équiper : construction de bâtiments, de voiries nouvelles...).

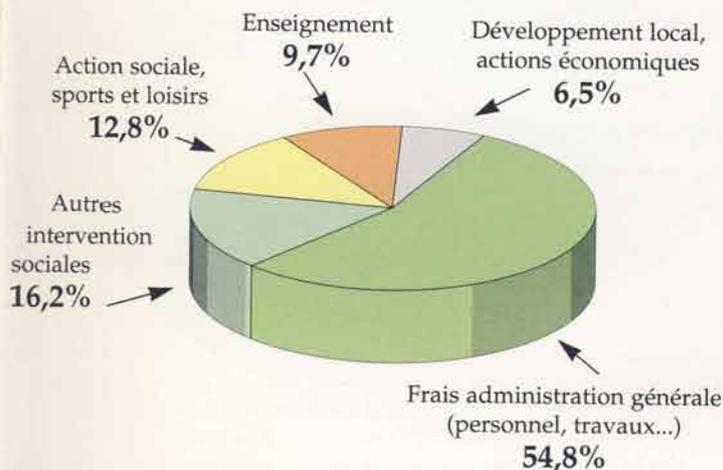


Les dépenses de fonctionnement

Le fonctionnement représente la part la plus importante des dépenses : 70 % alors que les dépenses d'investissement s'élèvent à 30 %.

Que trouve-t-on dans les dépenses de fonctionnement ?

Nous avons représenté dans le graphique ci-dessous les parts attribués aux fonctions les plus importantes.



Ce sont des charges incontournables telles que :

- l'entretien des bâtiments, des voiries, des matériels, le chauffage, l'éclairage public, les fournitures scolaires et administratives, les frais de réceptions et cérémonies, de téléphone, de PTT
- les frais de personnel
- les remboursements des intérêts d'emprunts
- le contingent d'Aide Sociale payé au Département
- les participations aux divers syndicats (Espaces verts...)
- les subventions municipales (au CCAS, les bourses communales, les subventions aux associations locales...)



Les dépenses d'Investissement

On y trouve les dépenses qui permettent d'équiper la collectivité à savoir pour 1998

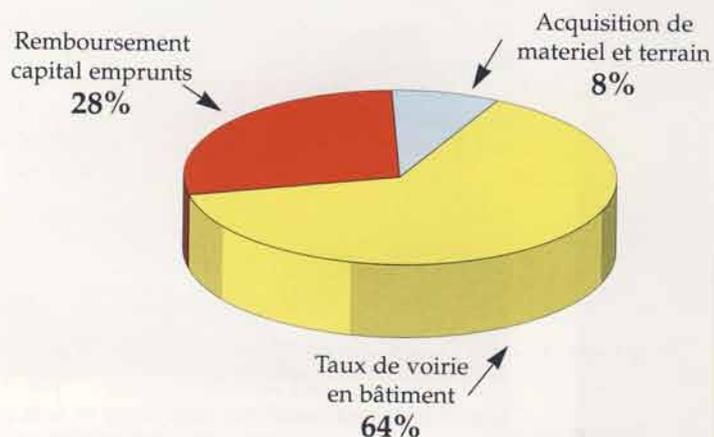
- les travaux de rénovation de la salle des fêtes
- les travaux de rénovation de l'église
- le giratoire (acquisition de terrains et travaux de voirie)
- les travaux de grosses réparations de voiries (rue du 8 Mai, A. de Musset, Fosse...)



- les grosses réparations de bâtiments
- les remboursements du capital des emprunts



Graphique des dépenses d'investissement



Comme le signifie toutes ces explications, ces chiffres et ces graphiques, l'établissement d'un budget est un acte très complexe et requiert beaucoup de réflexion, de concertation et de discussion.

Il s'agit d'un acte prévisionnel dans lequel ne peuvent être engagées plus de dépenses que n'entreront de recettes... le budget doit être voté en équilibre.

Les élus doivent souvent faire des choix parmi les nombreux projets et donner certaines priorités à l'urgence... ce qui nécessite parfois des reports sur plusieurs années de travaux pourtant nécessaires.

Un symbole haut de 50 m

Depuis plus de 6 mois, le château d'eau de la Zone Industrielle a pris des couleurs. Jour après jour, Yves MEYNSCKENS, artiste-peintre, juché sur l'immense échaffaudage, réalise, à l'aide de ses seuls pinceaux et peintures, la gigantesque fresque née de son imagination... Toute une histoire puisque l'on peut y découvrir les thèmes chers à la région, aujourd'hui en pleine reconversion. Au travers de tableaux très divers, il dévoile le dynamisme d'une zone industrielle qui se veut moderne et ouverte, avide de progresser comme le reste du Nord - Pas-de-Calais.



10 nouveaux logements locatifs

Les 10 logements situés rue Jules Verne se sont terminés mi décembre. Il s'agit de 2 T2, 4 T3 et 3 T4 et 1 T5. Construits sur une bâtisse ancienne, ainsi réhabilitée, ils permettent à 10 familles de trouver en location un logement confortable et en plein cœur de la ville dans un quartier tranquille.

La précarité, l'instabilité des emplois font que bien des jeunes ne veulent ou ne peuvent pas se lancer tout de suite dans la construction de leur logement. La location est pour eux un moyen d'attendre que leur situation se stabilise. C'est parce qu'elle est consciente du problème que la Municipalité s'est lancée dans une politique de construction de logements

en location en partenariat avec les services d'HLM. Le souci du Maire est d'offrir des habitations confortables, par petites unités, permettant une intégration harmonieuse des habitants dans notre commune.

C'est en présence de MM. DURIEUX et FORGET, responsables du secteur LTO de La Bassée, de M. Edgard BOCQUET, 1er Adjoint en charge du dossier que Daniel DELCROIX remet les clés aux locataires, leur souhaitant par la même occasion la bienvenue dans notre commune autour du verre de l'amitié.

Le Service Emploi - Formation - Solidarité



Installé dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale, ce service se veut à la disposition des demandeurs d'emploi mais également le point d'informations sur les formations professionnelles. Vous y trouverez :

- dans l'entrée, un panneau d'affichage comportant les informations relatives

aux droits ASSEDIC, à la formation professionnelle, les avis de concours
- à l'étage, Madame RENVERSE chargée de ce service, qui vous accueillera du mardi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Elle se tient à votre disposition pour
- l'aide à la rédaction, dactylographie et photocopies de curriculum vitae,

des demandes d'emploi spontanées et des réponses à une offre

- la gratuité pour les demandeurs d'emploi de l'affranchissement de leurs courriers

- l'information sur les concours administratifs, la formation professionnelle, les mesures pour l'emploi

- l'accès direct et télématique aux offres d'emplois gérées par l'ANPE sur les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie, mise en adéquation de l'offre et de la demande grâce au serveur tout public

- la gestion du suivi des demandeurs d'emploi de la commune

- la transmission de toute information et en collaboration avec l'ANPE, de propositions de candidatures aux chefs d'entreprise. Ce service est supervisé par un Adjoint responsable, Michel HENNEBELLE, chargé des finances et de l'emploi.

Michel HENNEBELLE est un homme de dossier.

Ses attributions les plus importantes sont :

- établir et surveiller le budget de la commune en liaison avec le Maire et le Secrétaire Général

de la Mairie

- répondre aux nombreux problèmes des personnes à la recherche d'un travail en coopération avec le Service Emploi.



B. BERCLAU 2000 : Quel est votre rôle par rapport au budget communal ?

M. HENNEBELLE : Un budget communal, c'est comme un budget familial, on y a recours tout le temps quand on est sérieux.

Pourtant, il y a 3 périodes particulièrement importantes. En mars, c'est la préparation du budget primitif, celui auquel on se référera pendant 12 mois. Par rapport aux projets des uns et des autres, il faut déterminer les nouveaux taux, ceux qui multipliés aux bases, fixeront l'impôt de chacun. Il est à remarquer que nous avons depuis quelques années réussi à baisser " les taux communaux " grâce aux revenus de la Zone.

B. B. 2000 : Et pourtant, nos concitoyens se plaignent de ne voir guère de différences par rapport à la somme qu'ils doivent payer !

M. HENNEBELLE : Le calcul des impôts est très complexe car y entre quantité de paramètres différents. Les communes ne maîtrisent pas entièrement la fixation de leurs taux et ne sont absolument pas responsables des bases qui sont fixées par les organismes de l'Etat. Rappelons que le calcul de l'impôt local résulte d'une multiplication de 2 chiffres : les bases fixées par l'Etat et les taux fixés par les communes mais dans un cadre très précis et très complexe. De plus, dans la somme globale à payer la part communale n'entre que pour moitié. Le reste dépend du Conseil Général

et du Conseil Régional. Si chacun prenait la peine d'étudier sa feuille d'impôts, il verrait que la commune a fait un réel effort. Il faut aussi signaler que notre bataille pour l'emploi passe par la venue d'entreprises. Il est important de rendre la ville attrayante. L'environnement, la vie associative, nos efforts en faveur de la jeunesse dont nous sommes si fiers, passent par un effort financier et une gestion rigoureuse.

B. B. 2000 : Quels sont les autres rendez-vous importants ?

M. HENNEBELLE : En juin, il faut penser au compte administratif. C'est un bilan des dépenses et des recettes de l'année précédente. Il faut que le budget soit en équilibre. Schématiquement, il ne faut pas que nous ayons dépensé plus que n'avons reçu. Il faut également qu'il concorde avec le compte du percepteur. C'est en effet lui qui règle toutes les factures et vérifie que chaque dépense est conforme à la loi. Il tient aussi nos comptes et nous avons intérêt à ce que ses calculs correspondent bien aux nôtres. En septembre enfin, on ajuste en préparant le budget supplémentaire. En effet, le budget primitif n'étant qu'une prévision des dépenses futures, il y a toujours des chapitres où l'on a trop dépensé, d'autres où il reste de l'argent. Il faut alors rétablir l'équilibre.

B. B. 2000 : Quel est votre rôle au sein du service emploi ?

M. HENNEBELLE Il faut étudier toutes les nouvelles lois, les nouvelles circulaires afin d'établir au mieux les dossiers que ce soit pour les contrat-emploi-solidarité ou pour les emplois-jeunes par exemple. Dans le cadre de la lutte contre le chômage, la Municipalité a d'ailleurs créé 3 emplois-jeunes :

1 animateur multimédia, 1 agent de proximité, 1 médiateur culturel.

A chaque fois il faut étudier le dossier, établir le contrat de travail, les conventions. C'est tout un travail que je mène avec Mme RENVERSE, la responsable du service Emploi. Rappelons également qu'en 10 ans, nous sommes passés d'une vingtaine d'emplois à une centaine. Là encore, il a fallu pour cela être très rigoureux et très attentif aux dépenses.

B. B. 2000 : Votre travail se fait surtout dans le secret de votre bureau, mais vous y rencontrez aussi la population ?

M. HENNEBELLE : Bien sûr, je reçois surtout des gens qui ont des problèmes avec... leurs feuilles d'impôts ! J'explique, j'aide à comprendre, je signale à qui s'adresser en cas de réclamations. Chaque année également, je tiens des permanences pour aider certaines personnes à remplir leurs déclarations. Cette année, elles se tiendront les SAMEDIS 6 ET 13 MARS au matin.

MERCI A NOS ANNONCEURS

S.A.R.L. DEBERDT 96, rue Charles-Ferrand
62430 SALLAUMINES

REPRÉSENTANT D'USINES Tél. 03 21 67 25 25
PEINTURE • ÉLECTRICITÉ • OUTILLAGE Fax 03 21 70 13 14

S.A.

LEGAGE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
LOCATION DE MATÉRIELS

34, rue de la Gare
62880 PONT-A-VENDIN

Tél. 03 21 69 31 87
Fax 03 21 69 57 00

Les actions du Comité d'Entraide

Mme Anne Marie RENVERSE, Présidente du Comité d'Entraide rassemble au sein de son association trois mouvements caritatifs :

les Restaurants du Coeur dont M. Léon ANTOINE est la cheville ouvrière, le Secours Catholique et la Croix Rouge, respectivement représentés par MM. Jean LOUVIN et Jean BOCQUET. Leurs actions sont multiples, mais si l'on fait le bilan 98, il faut peut être en retenir 3 :

- la quête nationale de la Banque Alimentaire a réuni cette année encore 30 bénévoles renforcés par quelques adhérents du Secours Populaire. La générosité de la population leur a permis de rassembler environ 1 tonne de denrées non périssables

- le geste en faveur des victimes de l'ouragan MITCH. Un chèque de 2 000 F fut versé par le Comité à la Fondation de France - Urgence Amérique Centrale.

- enfin les distributions alimentaires qui, chaque semaine, réconfortent les plus démunis. Cette dernière action est en grande partie pilotée par les " Restos du Coeur ". Ils nous ont d'ailleurs fait parvenir quelques chiffres pour le Bassin Minier, qui nous semblent éloquentes. Lors de la dernière campagne, 15 908 personnes ont bénéficié de l'aide des restos du coeur, 5 448 dossiers ont été traités et 1 750 628 repas ont été distribués.



Ecouter, discuter, échanger et transmettre pour que recule l'exclusion

Cela fait maintenant 4 ans qu'un groupe de parents sensibilisés par le problème des conduites déviantes des adolescents et pré-adolescents se réunit régulièrement pour réfléchir, essayer de comprendre et surtout trouver des solutions face à la dérive dont sont victimes certains de nos jeunes.

Ces réunions sont encadrées par les travailleurs sociaux :



Mmes BROSE et MASSART, assistantes sociales, Mme DELANNOY, infirmière et Mme TRICOT, responsable du Point Ecoute. Elles reçoivent également le soutien de la Municipalité.

Le groupe avait, dès la rentrée, dressé une liste des sujets dont il aurait aimé discuter : le suicide, l'alcoolisme des jeunes, le boulimie, l'anorexie, le dopage des sportifs, l'inceste.

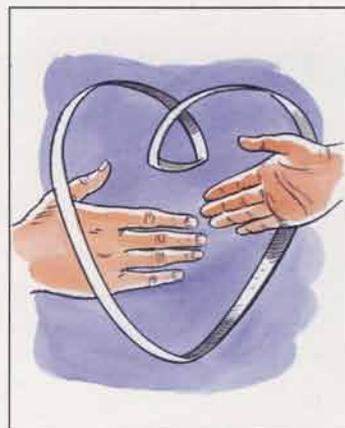
Le 29 janvier se tenait à la salle d'honneur, une conférence-débat sur la drogue, les différents produits, comment les reconnaître, quels sont leurs effets, les dangers qu'ils font courir à leurs utilisateurs. Elle était animée par le Lieutenant CAMBY, Mme TRICOT de l'association "Non à la drogue"... Elle rencontra un succès mérité.

Enfin, le 24 février, c'est une conférence sur le thème du

dopage en milieu sportif qui a été organisée. Mr BUCHER, responsable du centre Médico-sportif de Lens était présent.

Forum de la solidarité : samedi 27 Mars organisé par l'Association " Ensemble On Continue " au Centre Culturel F.Dolto

C'est Franck CAULLET, responsable de cette association qui nous explique. Un groupe d'adolescents s'est constitué afin de " vivre la solidarité au quotidien " mais aussi de " réfléchir sur l'actualité, sur les différents problèmes de la société tout en y apportant des réponses ". Même si les discussions sont très importantes " les adoles-



cents sont très soucieux d'être actifs et de mener des projets concrets ", pour eux, il est important d'être présent sur le terrain, de " remonter ses manches " et de participer au combat contre la misère et l'exclusion. Régulièrement, des ventes de gâteaux et d'objets, des lavages de voitures ou des conférences sont organisées soit pour récolter des fonds et participer à des actions humanitaires, soit pour informer les gens des problèmes qui peuvent exister partout dans le monde.

Pour tout renseignement, contacter Franck CAULLET, 40 rue des Poulbots à DOUVVIN. Tél. 03.21.40.13.84

Trial des Etangs le 21 mars 1999

C'est avec l'arrivée du printemps que le Moto-Club des Etangs ouvrira la saison moto 1999.

Le 21 mars, le Critérium Régional UFOLEP débutera par une épreuve de trial sur la base de loisirs de WINGLES - DOUVVIN-BILLY-BERCLAU.

Aux 40 pilotes concourant en motos modernes viendront s'adjoindre une quarantaine de motos anciennes, sur un tracé très technique au sein de la base de loisirs. Ce sera l'occasion de découvrir une activité moto méconnue du grand public, sport très physique et technique, dont le but consiste à traverser des zones constituées d'obstacles naturels en posant le moins de fois possible le pied à terre.

En catégories anciennes, le tracé plus simple est l'occasion d'admirer des machines de collection des années 50.

Ce spectacle gratuit débutera à 11 h sur le circuit moto pour s'achever vers 17 h au même endroit. Sur place, boissons et encas sont prévus.



BILLY-BERCLAU : 1000 ans d'histoire

Echos logiquement vôtre

Le Berclausien existe, il n'y a aucun doute. Le Billysien aussi.

Il faudrait beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi pour n'y voir que des Billy-Berclausiens, ceci n'a pas besoin de preuves pour être connu de tous les environs.

Une scission évidente existait et subsiste toujours. L'on est de Billy ou de Berclau.... Les habitants de Berclau, chauvins, se plaisaient d'ailleurs à entretenir un sentiment de supériorité à l'égard de ceux de Billy ... des Censiers !

Mais tout ceci est peut-être en train de changer?

Bien que ... en ce qui concerne les concessions funéraires...

L'on est de Billy ou de Berclau, car il y a deux cimetières.

Le châtelain ! ou plutôt le gros propriétaire, Mr Garex (de Billy) et le curé, traditionnellement étaient les deux pôles de l'autorité, tout au moins bien loin dans le passé... certains faisaient la loi, petit à petit beaucoup de prétentions furent restreintes.

A travers les anciennes délibérations du conseil municipal, on peut remarquer deux villages séparés.

Mr Jérémie Poteau, élu maire en 1971, l'avait bien compris. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu que les deux sections électorales de la commune soient regroupées en une seule.

Notre petite patrie, si souvent envahie, a perdu ses plus beaux édifices : l'église paroissiale qui se trouvait à Billy, la mairie et la "Chapelle de Secours", situées à Berclau et les derniers vestiges de "L'Abbaye", furent détruits en 1918.

Les cartes postales anciennes sont une fenêtre ouverte sur les fragments figés du passé, témoignages poignants, car si les hommes s'acharnèrent courageusement à relever leurs ruines, les urbanistes et architectes manifestèrent parfois une surprenante capacité à banaliser... les reconstructions.

En 1963, selon le journal La Voix du Nord, Billy-Berclau, dont l'église est photographiée depuis l'intérieur de la "cité des Castors", est "un village un peu triste", "un urbanisme qui cherche son unité" !

Billy-Berclau est maintenant un gros bourg. L'ambiance village a disparu, l'accroissement de nouvelles constructions ont grignoté les quelques centaines de mètres de terres en culture qui séparaient Berclau, le hameau, de Billy.

Le cadre campagnard s'est réduit tel un peu de chagrin. Le patois local est aujourd'hui moribond. L'Ancien n'y retrouve pas toujours ses marques, cela sans doute à cause des racines rurales de chacun.

Le Comité d'Histoire Locale
Andrée et Michel Baillet-Leclercq
Emmanuel Delpierre

Le Comité d'Histoire Locale recherche d'anciennes photos de rues, de maisons, de bâtiments de la commune, en vue de retracer l'histoire locale au travers de documents visuels. Bien entendu, ces photos seront aussitôt restituées. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Comité d'Histoire Locale ou la Mairie.



Petit poème en patois

Ché anciens aimottent bin rester à BILLY-BERCLAU
L'raison chéto qui avo à chaque rue " un bistrot "
Lorsqu'y avo donné à mingier à ses glaines
Y alo faire s'petit' fredaine
Et quand y r'veno, après avoir bu sin d'mi
Y dijo à s'femme " Alors ch'diner y est ti cuit ? "
Ché anciens y ont quière d'parler des bons momins
Surtout quin t'y zin parlent à leurs infins
Mais ach'teur tout y est bien quingé
Ché gins y pignent foque à raviser l'télé.

Jean Claude BRETON

Quelques traductions :

glaines : poules
momins : moments
ach "teur : aujourd'hui

quière : aimer
infins : enfants
quingé : changé
foque : seulement
raviser : regarder



Peinture • Vitrierie
Papiers peints
Revêtement sols et murs
Gaston FRULEUX
13, rue du 8 Mai Billy-Berclau
© 03 21 40 17 18



**Electricité
Générale**

Dominique HOUSIEAUX
Electricité : courants forts
Courants faibles • Dépannage
76, rue Casimir Beugnet - B.P. 253
62305 LENS CEDEX
Tél. 03 21 74 79 20
Fax 03 21 43 05 04



IMPORT - BUREAU

136, rue Emile Zola
LENS © 03 21 70 76 54

LA VIE ACTIVE

LES ATELIERS DE LENS
Tél. 03 21 08 70 40

**Pour l'organisation
de vos receptions**

Sa boulangerie • Sa pâtisserie
Ses ateliers • Espaces verts
Laverie • Couture

ASTR

**Société de Travaux
Publics Régionale**

CERTIFIÉ



**TRAVAUX
QUALITÉ**

**AUCHY
LES MINES**

téléphone :
03 21 26 74 73

T.P. Terrassement
Assainissement
Voirie - Station de traitement
Travaux particuliers

**Du 8 mars au 8 avril prochain :
on se compte**



Le recensement général de la population est obligatoire et concerne toutes les personnes résidant sur le territoire français.

Organisé par l'INSEE et sous sa responsabilité, c'est au Maire à veiller au bon déroulement des opérations. Des agents recenseurs ont été nommés et auront pour

tâche de collecter les données statistiques dans chaque foyer de la commune (feuille de logement et bulletin individuel). Il est bien entendu que toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles. BILLY-BERCLAU a été découpé en 7 secteurs ; chaque secteur est couvert par un agent recenseur. Il passera dans chaque habitation et sera muni d'une carte authentifiée par l'INSEE. Nous vous demandons de lui réserver un bon accueil.

**Une Carte Nationale d'Identité
très demandée**

Depuis septembre 1998, la délivrance de la Carte Nationale d'Identité est gratuite. Une affluence record à BILLY-BERCLAU comme dans toutes les Mairies de FRANCE a été enregistrée ; les chiffres sont éloquentes : de janvier à août 98 ; 183 demandes ont été déposées. De septembre à décembre 98, ce ne sont pas moins de 377 dossiers qui ont été instruits. Il va sans dire que les délais d'obtention sont sensiblement allongés ... il faut compter aujourd'hui entre 2 et 3 mois d'attente. Par ailleurs, la Sous-Préfecture de BETHUNE qui traite toutes les demandes, nous a fait récemment connaître que plus aucune priorité ne sera donnée aux demandes dites " urgentes ". Tous les dossiers seront désormais traités par ordre d'arrivée.

Aussi, nous attirons spécialement l'attention des collégiens, lycéens et étudiants qui passeront en fin d'année scolaire des examens ou concours.... n'attendez pas pour établir votre demande, faites le dès aujourd'hui.

Si jardiner est votre passion...

Sachez que l'association des " Jardiniers de France " a désormais un délégué à BILLY-BERCLAU. Il s'agit de M. Grégory KAZMAREK, 52 rue du Mal Lerclerc à BILLY-BERCLAU. Pour tout renseignement utile, vous pouvez le contacter. Il sera d'ailleurs présent sur un stand lors du marché aux fleurs de mai prochain.



« La Suisse »
Assurances (France)



TOUTES ASSURANCES
Cabinet Martine DEGROOTE

164, rue du Gal-de-Gaulle ~ BILLY BERCLAU
☎ 03 21 40 99 70

Ouvert tous les matins de 9 h à 12 h et l'après midi sur rendez-vous.



LES AMENAGEURS
D'ESPACES

Aménagement et maintenance d'Espaces
Paysagers • Sportifs • Urbains
Direction d'Exploitation du Pas-de-Calais - WINGLES
Tél. 03 21 69 24 80 / Fax 03 21 69 24 89



S.A.R.L. POMPES FUNEBRES
SENET-FERNAGUT

Contrats obsèques
Entretien des monuments
FLEURISTE - SALONS FUNERAIRES

24 heures/24 - 7 jours/7

3, rue Emile Zola - 59239 THUMERIES
☎ 03 20 86 98 48

81, rue Jean Jaurès - 59221 BAUVIN PROVIN
☎ 03 20 86 66 41



VOYAGES DELELIS

Tous déplacements
BILLY BERCLAU

Tél. : 03 21 40 17 01

DERRIERE L'EAU, UN MÉTIER



GENERALE
DES EAUX

Bureaux de DOUVVIN

5, rue Jules Ferry
☎ 03 21 69 50 64

POLE EAU

Ouvert l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30



178, rue du Gal de Gaulle - Billy-Berclau
Tél. 03 21 79 87 31 ~ Fax 03 21 40 16 25



NORD PAYSAGES

Travaux d'Aménagement Terre•Eau•Voirie•Espaces Verts
Z.A.L. Rue du Général Galliéni - 62150 HOUDAIN
Tél. 03 21 53 18 32 - Fax 03 21 62 18 51

Terrassement - Pavage - Engazonnement - Clôture - Plantation - Entretien